

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°058

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - CENTRE ADMINISTRATIF : AVENANT 1 AU LOT 4« ETANCHEITE - ZINGUERIE »

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du marché de travaux relatif à l'agrandissement du bâtiment du centre administratif, notifié 18 février 2025, divisé en 16 lots pour un montant global de 988 309.79 € HT.

Le lot n°4 « Etanchéité - zinguerie » a été attribué à la société ETANCHEITE DU RHONE, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 12 649,64 €

Montant TTC : 15 179,57 €

Sans atteindre la qualité de l'ouvrage, le projet nécessite des ajustements qui se traduisent par des travaux non réalisés et par la réalisation de prestations supplémentaires.

Ainsi, ces modifications entraînent les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

Travaux non réalisés :

Art : 7.10	Crosse aluminium DN100	-1,00	u	90,00€	-90,00 €
Art : 9.10	Potelets d'ancrage et ligne de vie	-7,50	ml	40,00€	-300,00 €
Art : 9.20	Barre d'accroche échelle	-1,00	u	650,00€	-650,00 €
Art : 9.30	Crosse sortie d'échelle	-1,00	u	540,00€	-540,00 €
				Total HT	-1 580,00 €

Montant HT moins-value = 1 580.00 €

Travaux supplémentaires :

TS1	Potelet d'ancrage	2,00	u	150,00 €	300,00 €
				Total HT	300,00 €

Montant HT plus-value = 300.00 €

Au final, le montant de l'avenant s'élève à : $- 1\,580 + 300 = - 1\,280$ € HT soit 10.12 % de diminution au regard du montant initial du marché.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent 10.12 % de diminution au regard du montant initial du marché.

Montant de l'avenant n°1 :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 1 280,00 €

Montant TTC : - 1 536,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : -10,12% de diminution au regard du montant initial du marché.

Nouveau montant du marché public HT : 11 369,64 €

Taux de la TVA : 20%

Montant TVA : 2 273,93 €

Montant TTC : 13 643,57 €

Vu l'article R2194-8 du code de la commande publique

Vu la délibération n°N2024/210 en date du 19/12/2024

Vu la Décision Intercommunale n°2025/019 en date du 13 février 2025

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'avenant n°1, relatif au marché de travaux relatif à l'agrandissement du bâtiment du centre administratif – lot n°4 « ETANCHEITE -ZINGUERIE » présentant une moins-value de 1 280.00 € HT
- Valide le nouveau montant du lot n°1, fixé à : 11 369.64 € HT
- Autorise le président à signer ledit avenant.

Dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget principal.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIN2026-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026